

Réunion publique le 9 décembre 2025 à FROENINGEN

Le 9 décembre à 19h à la mairie de Froeningen, s'est tenue la réunion publique d'ouverture, en application de l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 7 novembre 2025 portant ouverture d'une consultation du public relative à une demande d'autorisation environnementale concernant le projet de réalisation d'un zone de rétention de crues sur la commune de Froeningen, porté par le syndicat mixte de l'III.

Sous l'égide de la commissaire enquêtrice, mme Solange GARIN, ont participé à cette réunion :

- M. Georges HEIM, maire,
- Mme Olivia GHAZARIAN, directrice de Rivières de Haute Alsace, maître d'ouvrage délégué,
- Mme Isabelle RUST, secrétaire de mairie,
- Mme Sonia WERTH, adjointe,
- Mme Déborah MARTINS, adjointe,
- M. Thierry SCHMERBER, habitant et président de la société de pêche de Froeningen,
- M. Michel HARTMANN, adjoint,
- M. Franck SCHMERBER, agriculteur de Froeningen,
- M. Jean-Claude KLEIN, habitant et agriculteur de Froeningen

Il n'y a donc que trois participants à la réunion en dehors de la commissaire enquêtrice, du maître d'ouvrage délégué et des élus et secrétaire de la commune.

Après introduction de la réunion par le maire et la commissaire enquêtrice, Mme GHAZARIAN présente le projet, à l'aide d'un powerpoint préparé par ses services.

La commune est encadrée par 3 bassins versants, et, dès le début des années 2000, 3 projets ont été ébauchés pour retenir les eaux des crues et éviter les inondations du village.

Deux barrages ont été réalisés. Le projet présenté aujourd'hui est le troisième, qui porte sur le dernier bassin versant, au-dessus de l'étang.

Les 2 premiers barrages n'ont en effet pas suffi à retenir les crues de 2016 et 2018. On a pu mesurer 50 cm d'eau dans la rue principale.

Ce barrage est donc un ouvrage nécessaire, pour assurer la sécurité des habitants. Il pourra retenir 18000 m³, ce qui correspond à la crue centennale, c'est-à-dire la crue qui a 1 chance sur 100 de se produire chaque année.

Il est rappelé par le maire et la commissaire enquêtrice que chacun est invité à faire des observations sur ce projet, aujourd'hui, mais aussi à n'importe quel moment des 3 mois que dure la consultation, via des contributions déposées sur le registre dématérialisé.

Des observations peuvent également être faites oralement ou par écrit, lors des 2 permanences que la commissaire enquêtrice tiendra en mairie les 9 janvier et 10 février 2026, ou par courrier adressé à la commissaire enquêtrice à la mairie, ou encore lors de la réunion publique de clôture le 23 février.

A la question de M. Franck SCHMERBER sur la surface maximale inondée en amont du barrage, Mme GHAZARIAN répond qu'elle sera de 1,8 ha lors d'un remplissage complet.

M. Franck SCHMERBER s'inquiète des 2 sources et de la zone humide répertoriées en aval du barrage. Mme GHAZARIAN le renvoie à l'étude d'impact, et cite en particulier les zones

compensatoires qui seront aménagées. On ne touche notamment pas à la zone humide privée située en aval.

MM KLEIN et SCHMERBER posent des questions sur l'inondation devant le barrage et l'écoulement des eaux.

Mme GHAZARIAN explique que le débit d'écoulement peut être différent suivant l'ouverture de la vanne, mais qu'il est normalement régulé à 150 l/s, et elle indique que le milieu récepteur est inchangé.

Des questions sont également posées sur l'aménagement des fossés de façon à assurer leur écoulement. Ils seront captés avec le fossé le long de la digue pour rejoindre le ruisseau.

A la question de M. SCHMERBER sur l'entretien des ouvrages, Mme GHAZARIAN répond qu'il sera assuré par le syndicat mixte de l'III, comme les ouvrages existants. Il consiste en fauchage, vérification des ouvrages, graissage des vannes, ...

M Thierry SCHMERBER souhaite connaître le devenir de la zone humide existante. Mme GHAZARIAN explique que rien ne sera modifié.

Les participants n'ayant plus de questions, la réunion se termine vers 20h.¹

¹ Compte-rendu rédigé par la commissaire enquêtrice